

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.545  
22 mars 1990

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 22 mars 1990, à 10 heures

Président : M. Emeka Ayo Azikiwe (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 545ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient peuvent soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de Sri Lanka et du Pakistan. Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Rasaputram.

M. RASAPUTRAM (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Puisque je prends pour la première fois officiellement la parole devant la Conférence, je voudrais commencer par me joindre à mes collègues pour vous adresser, Monsieur le Président, toutes mes félicitations pour l'excellent travail que nous avons déjà pu faire sous votre direction avisée. C'est donc avec confiance, espoir et détermination que nous irons plus avant pour réaliser les objectifs du désarmement, et je vous assure que vous pourrez toujours compter sur le soutien sans réserve et la coopération active de la délégation sri-lankaise. Je remercie également l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, pour l'efficacité et le savoir-faire avec lesquels il a dirigé et activé nos travaux pendant un mois de février très chargé.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier sincèrement tous les collègues qui m'ont adressé des paroles chaleureuses et encourageantes de bienvenue à la Conférence. J'y ai trouvé un encouragement dans la mesure où elles traduisaient la nature collective de la tâche que nous ont confiée les peuples et les nations que nous représentons, que celles-ci soient grandes ou petites, fortes ou faibles. Notre tâche consiste à codifier la pratique des Etats de manière à assurer la paix et la sécurité internationales par le désarmement dans un monde en évolution rapide et où la sécurité des nations n'est divisible que dans l'abstrait. Comme mon prédécesseur l'a déjà déclaré dans cette enceinte, ma délégation se sent particulièrement honorée de représenter non seulement Sri Lanka mais, en un sens, l'immense majorité des pays non alignés dont la sécurité repose non pas sur les armes mais sur la force de la loi dans les relations entre Etats.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à tous mes collègues arrivés ici après moi : les Ambassadeurs Ogada du Kenya, Pérez Novoa de Cuba, Hou Zhitong de la Chine, Donowaki du Japon, Shannon du Canada, Garcia Moritán de l'Argentine, Arteaga du Venezuela, Ledogar des Etats-Unis et Marín Bosch du Mexique.

Aussi bien ici qu'à l'extérieur, nous avons récemment entendu reconnaître l'importance considérable de l'évolution que connaît l'Europe. Il ressort des observations et analyses profondes faites ici par nombre des orateurs qui m'ont précédé que nous disposons d'un large éventail de possibilités pour renforcer nos activités en vue de sauvegarder la sécurité au niveau mondial. En tant que petit pays non aligné pour qui le bien-être et la sécurité au sein du système actuel des Etats-nations dépendent de la coopération multilatérale, nous sommes satisfaits de constater que l'organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement qu'est la Conférence réagit collectivement à cette évolution.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Les changements politiques à l'oeuvre en Europe ont été largement salués comme un phénomène positif et créateur. On y a vu les prémisses d'une démocratisation des relations entre les Etats et au sein des Etats et les bases de nouvelles structures de sécurité ne reposant plus sur l'affrontement mais sur la collaboration et la compréhension. Nous espérons que ces tendances qui se font jour là où étaient les champs de bataille traditionnels de l'Europe permettront, au niveau mondial, une réévaluation des doctrines de sécurité. En tant que pays non aligné partisan d'une politique de concorde et de collaboration en vue de promouvoir le bien-être universel et une sécurité commune fondés plutôt sur les assurances mutuelles et l'égalité souveraine que sur les rapports de force et les menaces implicites, nous nous réjouissons de cette évolution. En tant que pays démocratique où, depuis plus d'un demi-siècle, tous les adultes jouissent du droit de vote, nous nous réjouissons du processus de démocratisation et de ce qu'il annonce du point de vue de la sécurité et de la stabilité universelles.

Le potentiel de l'ONU en matière de recherche et de maintien de la paix a été revivifié avec les résultats obtenus dans la quête de solutions pacifiques à un certain nombre de problèmes, notamment en Afghanistan, en Namibie et dans la guerre entre l'Iran et l'Irak. Seule la plus grande instance multilatérale qui soit peut répondre aux besoins de plus en plus pressants dans le domaine de la sécurité économique et politique. Avec le règlement de ces conflits régionaux ou une amélioration de la situation, il a été prouvé une fois de plus que le multilatéralisme pouvait fonctionner si on lui en donnait les moyens. Les pays en développement qui ne se sont pas encore remis d'une décennie perdue pour le développement, avec tout ce que cela implique pour leur sécurité, espèrent quant à eux que le processus multilatéral sera renforcé.

Nous nous réjouissons aussi du fait que les deux principales puissances et leurs alliés reconnaissent désormais la nécessité d'un désarmement nucléaire authentique. Le Traité FNI et la réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques qui devrait être conclue sous peu montrent qu'il est politiquement possible d'instaurer la sécurité avec moins d'armes. Comme les pays non alignés le font valoir depuis longtemps, le meilleur moyen d'assurer la sécurité d'un monde divers mais interdépendant n'est pas d'ajouter des armes mais d'en retrancher. Si l'accroissement du nombre de soldats et des quantités de matériel militaire était le symptôme d'une maladie politique profonde née dans l'esprit des champions de la guerre froide, nous devons, maintenant que ce symptôme disparaît avec la maladie, nous tourner, fût-ce avec un certain retard, vers les aspects non militaires de la sécurité. Etant donné la nature interdépendante et multiple de la sécurité et de l'idée que l'on se fait de la menace, il est évident que ces questions doivent être abordées sur le plan multilatéral. La Conférence, organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement, a un rôle indispensable à jouer en universalisant les nouvelles structures de sécurité. Faute de cela, aucune prescription nouvelle en matière de sécurité n'aurait de validité universelle puisque, s'agissant des conditions de la sécurité, aucune partie du monde ne peut se voir accorder l'exclusivité. Sans doute sommes-nous encore loin d'une sécurité désarmée, même si le désarmement général et complet sous contrôle international reste à l'ordre du jour; mais si nous ne parvenions pas à universaliser une sécurité moins armée, nous nous exposerions au risque

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

de voir des variantes des anciennes structures de pouvoir se transformer en arrangements multipolaires dans différentes régions du monde. L'instabilité et l'accumulation d'armes qui s'ensuivraient ici ou là accroîtraient ainsi des tensions régionales qui ont déjà leur propre dynamique interne. Pareils phénomènes sont peut-être moins discernables que ne le furent les relations si visiblement antagonistes entre les deux alliances au cours de la guerre froide, mais ils sont cause d'instabilité et d'insécurité pour la grande majorité des petits pays, qui ne comptent pas sur leur puissance militaire pour assurer leur sécurité.

Dans un monde qui est en passe de connaître une intégration sans précédent, il faut, si l'on veut parer au danger que je viens d'évoquer, ne pas se contenter d'espérer que la réduction de la terreur nucléaire instaure une paix durable, mais utiliser à plein le potentiel multilatéral pour élaborer sur le plan mondial une structure de sécurité progressivement moins armée. A leur sommet de Belgrade l'an passé, les pays non alignés ont réaffirmé cet impératif en ces termes : "les pays non-alignés ne prétendent point, et d'ailleurs ne peuvent pas changer le monde à eux seuls; mais le monde ne saurait être refaçonné sans eux. Ils préconisent l'entente plutôt que la confrontation, qu'il s'agisse de problèmes communs de l'humanité ou de questions d'intérêt et de portée régionaux."

Si c'est en notre instance multilatérale que doivent être repensées, sur le plan mondial, des structures de sécurité nouvelles et plus démocratiques, il reste à savoir comment procéder. L'Ambassadeur du Brésil a mis l'accent sur certains des problèmes que pose cette tâche, imité en cela par d'autres orateurs. Nous sommes encouragés par le fait même que la Conférence a, d'ores et déjà, commencé à réfléchir dans un esprit d'ouverture. Dans ce processus de réflexion, les positions sur la compétence de notre organe et son ordre du jour sont d'une importance fondamentale. Selon nous, ce ne sont pas des déficiences structurelles qui ont affaibli la Conférence, laquelle n'a fait et ne fera ni plus ni moins que ce que les Etats membres lui ont permis ou lui permettront de faire. Au contraire, les changements qui sont intervenus ont fait mieux apparaître encore la nécessité où elle se trouve d'aborder son ordre du jour avec plus de détermination et de sérieux pour que la communauté internationale puisse, dans son ensemble, tirer profit de l'évolution nouvelle. S'agissant de l'ordre du jour, nous devons rester ouverts aux idées nouvelles; toutefois, ce n'est pas parce que la Conférence n'a pu faire un travail satisfaisant pour des raisons qui n'ont rien à voir avec ses procédures ni ses structures que nous devons nous hâter de nous débarrasser de ce que nous avons déjà. Quant aux idées nouvelles, nous les accueillons volontiers. Dans le passé, Sri Lanka et un certain nombre d'autres délégations se sont penchées sur la question de savoir comment aborder les problèmes de désarmement classique selon qu'ils sont d'ordre régional ou mondial. L'Ambassadeur de la Suède a soulevé la question très pertinente de la limitation des armements navals et des problèmes connexes. On a également évoqué l'interdiction de la production de matières fissiles. Ma délégation pense donc que le mécanisme interne de réexamen qu'a évoqué l'Ambassadeur du Brésil est tout à fait opportun. Selon nous, ces initiatives devraient renforcer, et non pas diminuer, la capacité de la Conférence de répondre à l'évolution des choses.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Plus que jamais, l'approche multilatérale de l'ensemble des questions nucléaires à l'ordre du jour de la Conférence mérite notre attention. On ne peut que se réjouir de ce que le Traité FNI ait éliminé toute une classe d'armes nucléaires et qu'il y ait de bonnes perspectives de voir les armes nucléaires stratégiques subir des réductions importantes. Pour le simple citoyen, c'est cependant une piètre consolation de savoir que les tonnes de TNT qui s'entassaient à sa porte ont été réduites de moitié. Certes, nous ne sous-estimons pas la complexité du processus de désarmement nucléaire, mais ce serait vraiment aller à contresens de l'évolution positive actuelle que d'exclure le multilatéralisme du processus de désarmement nucléaire. Si les préoccupations que suscitent la prolifération d'armes nucléaires et les autres technologies dites déstabilisantes sont réelles, alors on ne pourra répondre à ces préoccupations qu'en abordant les questions nucléaires dans un contexte multilatéral. L'histoire a montré qu'il ne servait à rien de fragmenter les préoccupations de sécurité communes à tous les pays et de chercher à y répondre par des mesures unilatérales de limitation. Les questions nucléaires, c'est une vérité évidente et indéniable, intéressent tous les pays. Il est donc indispensable que la Conférence aborde ces questions en vue d'élaborer de grands principes et un cadre dans lequel s'inscriront les étapes du processus universel de désarmement nucléaire.

La question d'une interdiction complète des essais nucléaires n'a jamais été plus actuelle et plus urgente qu'aujourd'hui. La raison n'est pas seulement que près de 30 ans d'efforts internationaux persistants n'ont toujours pas permis de réaliser cet objectif, mais aussi que la question d'un traité d'interdiction complète des essais a récemment connu, et connaîtra bientôt, des rebondissements nouveaux. Une interdiction complète demeure en effet l'une des mesures les plus efficaces pour empêcher que des armes nucléaires nouvelles n'apparaissent et que de nouveaux États ne s'en dotent. Si le risque de prolifération nucléaire est réel, la possibilité d'y opposer une barrière efficace, à savoir un traité d'interdiction complète des essais, est elle aussi réelle. Dans sa lettre comme dans son esprit, l'engagement pris par les signataires du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales à tout jamais traduit bien cette réalité. Dans leur grande majorité, les parties à ces deux instruments éprouvent déception et incompréhension devant le peu d'écho qu'ont éveillé les appels internationaux persistants à conclure un traité d'interdiction complète. Si les principales puissances nucléaires admettent dorénavant qu'elles ont constitué des arsenaux nucléaires trop importants et qu'il leur serait possible d'assurer leur sécurité à des niveaux d'armement inférieurs, on ne voit plus bien pourquoi il faudrait poursuivre les essais. Arguer que la poursuite des essais sera nécessaire si l'on veut que l'arsenal militaire réduit dont on disposera demeure fiable, c'est - semble-t-il - ignorer qu'on peut s'assurer de sa fiabilité sans procéder à des explosions expérimentales. Ces contradictions suscitent, chez ceux qui soupçonnent qu'elles révèlent le besoin de produire des armes nucléaires, la crainte de voir se poursuivre la prolifération verticale. Un coup est alors porté à la norme internationale établie et respectée par les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération. On ne peut plus invoquer les difficultés de vérification d'un traité d'interdiction complète pour faire obstacle à la conclusion d'une interdiction des essais. Les pourparlers bilatéraux américano-soviétiques sur la limitation des essais nucléaires contribuent

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

à renforcer la confiance et prouvent qu'avec une volonté politique suffisante il est effectivement possible de négocier les problèmes de vérification. Il semblerait en fait que les Etats-Unis et l'URSS aient considérablement avancé dans la mise au point des mesures de vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. De l'avis général, les difficultés techniques que poserait la vérification d'un traité d'interdiction complète seraient beaucoup moins lourdes que celles que pose la vérification du Traité sur la limitation des essais souterrains.

Des progrès sensibles dans la préparation de négociations d'une interdiction complète des essais seraient indéniablement au diapason de l'évolution positive à laquelle nous assistons dans le domaine du désarmement nucléaire. Bien que les opinions divergent quant au calendrier d'une interdiction des essais nucléaires, tous les pays y voient un objectif souhaitable. Même si nous abordions les questions de vérification, il faudrait que ce soit en fonction de la structure possible d'un traité. Lancer un processus de négociations sur cette base ne reviendrait pas à préjuger de quoi que ce soit; nul n'ignore en effet que pareilles négociations prennent du temps. Etant donné les multiples volets d'un traité d'interdiction complète des essais, il ne fait aucun doute que la négociation devrait en être multilatérale. Nous sommes impatients de voir réussir les efforts inlassables de l'Ambassadeur Donowaki à cet effet.

Dans leur immense majorité, les parties au Traité d'interdiction partielle des essais ont utilisé les possibilités prévues par cet instrument pour le transformer en traité d'interdiction complète. Nous nous réjouissons du dialogue constructif qui s'est instauré à cet égard entre les parties, y compris les gouvernements dépositaires. Sri Lanka, qui est un des auteurs de la proposition, compte sur une conférence d'amendement constructive, qui pourrait donner l'élan politique nécessaire à la réalisation des objectifs inscrits dans le Traité d'interdiction partielle.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est une autre priorité de l'ordre du jour de la Conférence. Nous pensons que ce domaine d'activité multilatérale pourrait lui aussi bénéficier du climat psychologique actuel, qui est favorable et prometteur. Ma délégation espère pouvoir revenir sur cette question plus en détail. Nous sommes heureux de constater que le Comité spécial sur ce point a été établi et confié à la direction avisée de l'Ambassadeur Shannon du Canada. Nous avons toutefois espéré que son mandat serait amélioré, compte tenu du travail constructif qui est possible. Les questions spatiales, en particulier les mesures de prévention d'une course aux armements dans ce milieu, acquièrent plus d'importance à mesure que l'exploitation de l'espace prend une dimension véritablement multinationale. Etant donné les investissements d'un nombre croissant de pays dans l'exploitation de l'espace et l'intérêt de celui-ci pour l'économie et la sécurité de tous les pays du monde, la nécessité de préserver ce milieu pour le bien de l'humanité reste capitale. En trois années, le Comité spécial a acquis une expérience politique, juridique et technique considérable. Nous devrions maintenant l'amener à se concentrer davantage sur les éléments communs susceptibles d'être développés dans le cadre de son mandat.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Malheureusement, le Comité a eu tendance à se livrer à des débats cycliques au cours desquels la réitération des points de vue a empêché de rechercher les terrains d'entente. Il a consacré trop de temps à discuter des avantages et inconvénients de différents éléments de son programme de travail des années passées. A notre avis, ce sont là des débats stériles. Notre regret est d'autant plus vif que le Comité aurait pu se concentrer sur les éléments qui intéressaient tout le monde sans préjuger de la position des délégations sur l'accord ou les accords susceptibles d'être conclus. Ma délégation est depuis longtemps favorable à la constitution d'un groupe d'experts qui pourrait contribuer à la recherche des éléments d'intérêt commun. Quelle que soit la forme que prendrait la contribution des experts, nous attendons avec intérêt les nouvelles idées du Président du Comité spécial sur la question et espérons que l'identification des éléments communs pourra se faire de façon acceptable pour toutes les délégations.

S'agissant de l'interdiction des armes chimiques, c'est l'optimisme qui prévaut, et il semble, de l'avis général, que nous soyons sur le point de conclure la Convention. Sous la direction énergique et innovatrice de l'Ambassadeur Morel, de notables progrès ont été faits l'année passée en direction de cet objectif. Nous sommes certains que, sous la présidence compétente et dynamique de l'Ambassadeur Hyltenius, le Comité spécial pourra prendre des mesures décisives en vue de mener à bien cette tâche.

Ma délégation pense elle aussi que la plupart des infrastructures techniques de la Convention sont en place. Le travail très utile fait l'année dernière sur l'annexe relative aux produits chimiques et sur le protocole relatif à la procédure d'inspection, ainsi que les travaux pratiques approfondis en matière d'instruments de vérification ont grandement contribué à ce résultat. Nous sommes particulièrement satisfaits des études sur les instruments de vérification qui ont été effectuées sous la présidence de la délégation finlandaise. Il en ressort que les exigences complexes de la Convention en matière de vérification peuvent, semble-t-il, être satisfaites en utilisant les moyens techniques disponibles. Nous savons gré à l'Australie d'avoir pris l'initiative de rassembler des représentants de l'industrie chimique privée et des gouvernements. Il nous semble toutefois que si nous voulons maintenir l'élan donné par les conférences de Paris et de Canberra et mener à bien notre tâche, il faut prendre des mesures décisives pour éviter de refroidir l'enthousiasme qui avait été suscité. L'heure est maintenant venue d'aborder les questions en suspens dans une perspective politique et de prendre rapidement des décisions durables par voie de compromis, de consultation et de consensus. Comme l'a dit l'Ambassadeur Morel à la fin de la dernière session du Comité spécial, en des termes qui n'ont rien perdu de leur pertinence :

"Le temps nous est compté et la Convention en cours d'achèvement n'aboutira dans les faits que si elle est d'application universelle".

Les compétences techniques ne sauraient suffire pour amener une conclusion rapide de la Convention.

(M. Rasaputram, Sri Lanka)

Nous sommes enclins à penser qu'il serait peut-être bon d'envisager maintenant de fixer un calendrier pour conclure la Convention, adoptant ainsi une solution de compromis qui nous aiderait à régler les questions en suspens. Des questions comme la portée de la Convention, la composition du Conseil exécutif et le processus de prise de décisions en son sein, l'inspection par mise en demeure, l'assistance, l'ordre de destruction, le développement économique et technique et la relation de la Convention au Protocole de Genève de 1925, ne peuvent être résolues sans compromis politiques, l'universalité souhaitable de la Convention imposant certaines réalités. On pourrait avancer que, politiquement, ces questions sont tellement liées les unes aux autres qu'il faudrait sans doute leur apporter des solutions globales lors de la phase finale des négociations. Nous pensons donc qu'il faudrait imposer à nos négociations des échéances appropriées qui jalonnent notre recherche de compromis. Ces efforts peuvent se dérouler parallèlement aux travaux techniques qui restent à faire dans les groupes de travail du Comité spécial. Ce qu'il faut toutefois éviter, c'est de se perdre dans des discussions techniques, risquant ainsi de compromettre les convergences et de rouvrir la discussion sur des points où il y avait eu accord. Les efforts énergiques de l'Ambassadeur Hyltenius pour résoudre ces problèmes avec réalisme nous permettent d'envisager l'avenir avec espoir et optimisme.

La clé du succès de la future convention sur les armes chimiques sera son universalité. L'autre jour, le Groupe des 21 s'est clairement prononcé en faveur d'une convention non discriminatoire prévoyant une interdiction complète de l'ensemble du cycle des armes chimiques. Bénéficiant de l'autorité politique que lui a conféré le consensus de Paris, la Convention peut et devrait susciter une adhésion universelle. Ma délégation estime que ce n'est pas par des moyens tactiques que l'on obtiendra cette adhésion, mais en rendant la Convention intéressante aux yeux de tous les pays, tant pour des motifs de sécurité que pour des raisons économiques et politiques. Sur les questions en suspens, il est selon nous possible de parvenir à des compromis, en préservant le caractère multilatéral de cet instrument au sens le plus large. Il faut donc redoubler d'efforts, dès maintenant, pour aborder les questions politiques en suspens et prendre des décisions. Chaque fois que nous prenons sur le temps qui nous est imparti pour examiner des questions qui seraient davantage du ressort d'une commission préparatoire, nous nous écartons de notre sujet et perdons de l'élan. Ma délégation espère donc que nous nous garderons de tomber dans cette situation et que des mesures définitives seront prises pour passer à la phase finale des négociations.

Bien qu'elle ne soit pas directement liée aux travaux de notre Conférence, il convient de signaler que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit se tenir cette année. Etant donné qu'elle est partie au Traité sur la non-prolifération et qu'elle a participé activement à la troisième Conférence, Sri Lanka espère que la quatrième Conférence aboutira heureusement. Elle n'ignore pas, à ce sujet, que les Etats parties non dotés d'armes nucléaires ont établi une norme internationale importante, non pas en paroles mais en actes, en respectant scrupuleusement le Traité, ainsi qu'il est ressorti des conférences d'examen successives. Une condition préalable essentielle au succès de la quatrième Conférence d'examen est que les Etats parties



(M. Rasaputram, Sri Lanka)

réaffirment qu'ils ont tous honoré les obligations contractées, et sous tous leurs aspects. Tout en nous félicitant des progrès des efforts bilatéraux de limitation des armements nucléaires, nous regrettons qu'aucune initiative multilatérale en ce sens ne soit en vue. Des progrès sensibles en vue de négocier un traité d'interdiction complète des essais et de répondre aux exigences légitimes des pays non dotés d'arme nucléaire qui souhaitent des garanties de sécurité contre les armes nucléaires seraient d'une importance fondamentale pour maintenir la confiance dans le Traité sur la non-prolifération et assurer le succès du processus d'examen. Les pays non dotés d'armes nucléaires ont pris des décisions politiques courageuses, conformes à leurs intérêts en matière de sécurité, en adhérant au Traité sur la non-prolifération et en s'acquittant fidèlement de leurs engagements en dépit des anomalies conceptuelles propres à cet instrument.

La genèse des compromis politiques qui ont abouti au Traité sur la non-prolifération semble indiquer que son avenir dépendra de la façon dont il résistera à l'épreuve du temps et de la mesure dans laquelle il sera appliqué sous tous ses aspects. Si les activités multilatérales dans les domaines que j'ai évoqués restent paralysées, la viabilité et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération deviendront sujettes à caution, en particulier dans un climat où l'on continuerait de prôner l'utilité des armes nucléaires et de leur prolifération verticale. Cela empêcherait aussi l'élargissement, pourtant fort souhaitable, de la participation au Traité.

Pour conclure, je pense que l'heure est venue de montrer que nous avons la volonté politique de stimuler cet organe pour lui permettre de s'acquitter de son mandat vital et unique. Notre ordre du jour est riche en contenu et en possibilités. Quant à nous, il nous appartient bien sûr d'en tirer le meilleur parti. Reprenant, Monsieur le Président, les propos que votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur des Pays-Bas, a tenus à la fin de sa présidence, je dirai :

"La Conférence doit tenir compte des événements fascinants qui se produisent chaque jour ou presque et se répercutent forcément sur nos travaux. En fait, les perspectives d'une convergence de vues et d'accords sur le désarmement multilatéral n'ont jamais été plus lumineuses."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Kamal.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois-ci et à vous assurer de notre pleine coopération à l'accomplissement de vos importantes tâches. Je voudrais, en même temps, saluer la compétence de votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Wagenmakers, des Pays-Bas, qui a dirigé nos travaux durant le premier mois de la session de 1990. Plusieurs collègues nous ont quittés

(M. Kamal, Pakistan)

depuis la dernière fois que je suis intervenu ici et j'aimerais leur adresser tous mes vœux de succès dans l'exécution de leurs futures fonctions. Chacun d'entre nous ressent tout particulièrement l'absence de l'Ambassadeur García Robles, du Mexique. Son départ à la retraite, à la fin d'une longue et illustre carrière au service de son pays, laisse un vide qu'il sera difficile de combler. Son activité dans le domaine du désarmement et son attachement au renforcement de la paix internationale ont été reconnus de par le monde. Don Alfonso a beaucoup donné de lui-même et a bien mérité le repos qu'il prend maintenant. Je saisis cette occasion de lui souhaiter, au nom de la délégation pakistanaise et à titre personnel, une très heureuse retraite. Comme c'est la première fois que je prends la parole à cette session, j'aimerais saluer chaleureusement nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Argentine, du Canada, de la Chine, de Cuba, des Etats-Unis, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Mexique et du Venezuela. La délégation pakistanaise se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec eux au cours des mois à venir.

J'aborderai aujourd'hui certaines des questions qui, je le crois, ont pris de l'importance suite à l'évolution des réalités du monde.

La session de 1990 s'ouvre sur une note prometteuse. Les événements qui se sont produits au cours des six derniers mois en Europe ont donné à ce continent un visage nouveau. Le dialogue et la compréhension succèdent à la méfiance et à l'hostilité réciproques dont ont été tissées les années de la guerre froide. Chez les superpuissances, la peur de négocier cède le pas à une collaboration hardie. Les négociations sur la limitation des armements semblent avancer rapidement et la communauté mondiale attend avec espoir quelque percée majeure dans les mois à venir. Le rythme auquel se sont succédé les événements montre qu'il n'est pas utopique de viser à réduire et, en définitive, à éliminer les forces nucléaires et classiques, que cet objectif peut être réalisé de telle manière que la sécurité de tous les intéressés s'en trouve renforcée, et enfin que, lorsqu'il existe la volonté politique requise, les problèmes de caractère technique ne sont pas insurmontables.

Cela dit, restons réalistes : il faut bien admettre que, dans les circonstances actuelles, les accords que passeraient les deux superpuissances en vue de limiter leurs arsenaux et de ramener leurs forces à des niveaux plus bas ne suffiraient pas, à eux seuls, à garantir la paix et la sécurité. De même, ce serait se leurrer que de croire que tous les conflits du monde sont imputables aux tensions entre l'Est et l'Ouest. Nous ne pouvons ni ne devons nous déguiser que la paix et la tranquillité sont de plus en plus menacées non point par les rivalités entre superpuissances mais par les instincts primitifs d'un certain nombre de puissances régionales naissantes, qui cherchent à dominer les pays voisins. Il est tout de même paradoxal que, au moment même où les deux superpuissances commencent à prendre des dispositions pour réduire leurs stocks d'armes meurtrières, à la faveur d'une compréhension et d'un accommodement mutuels grandissants, certains pays en développement détournent de plus en plus leurs ressources humaines et matérielles limitées vers la production et l'acquisition d'armes.

(M. Kamal, Pakistan)

Nous sommes tout à fait convaincus que, pour renforcer l'édifice de la paix et de la sécurité mondiales, il est absolument indispensable que les régions s'attachent à leur tour à réaliser le désarmement. Il est vital, dans notre quête de la sécurité internationale, que nous fassions disparaître les tensions et éliminions les conflits qui sévissent dans diverses régions du monde. Il serait possible d'y parvenir en réglant équitablement les différends et en établissant un équilibre militaire susceptible d'assurer la sécurité au niveau d'armement le plus bas. Quant au règlement des différends, il faut que les parties, en particulier les Etats militairement plus puissants, souhaitent réellement s'attaquer aux causes premières des problèmes régionaux et ne tentent pas d'y appliquer le rouleau compresseur de l'oubli. Pour ce qui concerne l'équilibre militaire, il faudrait prendre en considération non seulement les capacités militaires, les acquisitions de sources extérieures, le degré de perfectionnement des armes et les installations de fabrication nationales de chacun des pays intéressés, mais aussi bien la genèse des tensions dans une région, ainsi que les craintes et les doutes suscités par l'ambition qu'ont certains pays d'y exercer l'hégémonie. A notre sens, les mesures visant à établir un équilibre régional jouent un rôle important dans l'instauration de ce climat d'assurance et de confiance mutuelle qui est une condition indispensable au progrès vers le désarmement.

Nous estimons qu'en raison de l'importance que revêt la dimension régionale du désarmement, il conviendrait d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Car c'est ici, dans ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, qu'il convient de l'examiner.

Certains pays ont étendu et modernisé leurs forces navales au-delà de ce que nécessite légitimement la défense de leurs côtes, suscitant ainsi, chez des Etats plus petits, un sentiment d'insécurité. Du fait de cette expansion, qui s'est conjuguée à un perfectionnement accru des systèmes d'armes basés en mer, au déploiement d'armes nucléaires tant stratégiques que tactiques en mer et à l'introduction de sous-marins nucléaires dans différentes régions du monde, les capacités navales de quelques Etats sont désormais alarmantes. Il en résulte que la sécurité des petits et moyens pays côtiers est à présent menacée de la mer sur une échelle sans précédent. La Conférence du désarmement serait donc aussi fondée à examiner la question du désarmement naval et de la limitation des utilisations militaires de la haute mer. Elle pourrait notamment envisager à ce titre des mesures qui viseraient à réaliser un désarmement nucléaire effectif en mer, à limiter les forces déployées en haute mer par les principales puissances navales, et à accroître la sécurité côtière des petits et moyens pays côtiers. Il conviendrait de restreindre sérieusement la capacité des pays d'étendre leur pouvoir sur les mers.

Alors même que nous consacrons toute notre énergie à la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques - objectif à la réalisation duquel la délégation pakistanaise participe dûment -, nous ne devons pas oublier que la question la plus urgente qui soit inscrite à notre ordre du jour reste, indubitablement, celle d'une interdiction des essais nucléaires. Cela

(M. Kamal, Pakistan)

découle, en premier lieu, du rôle primordial que joue la cessation des essais nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire et, en second lieu, de notre incapacité de parvenir à une interdiction complète des essais, bien qu'on en discute depuis des années dans diverses instances internationales. On a dit, avec justesse, que nulle autre question touchant le désarmement n'a été autant étudiée et débattue. Pourtant, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais paraît aujourd'hui aussi peu probable qu'elle l'était en 1962.

Au cours de la seconde moitié des années 70, nous avons été informés par les signataires du Traité d'interdiction partielle des essais que les négociations tripartites alors en cours constituaient le meilleur moyen d'avancer vers une cessation complète des essais et que des négociations multilatérales entraveraient et compliqueraient les pourparlers trilatéraux. Cependant, les négociations tripartites n'ont pas été reprises après 1980, et les groupes de travail établis par la Conférence en 1982 et 1983 n'ont fait, en définitive, que discuter dans l'abstrait. A partir de 1984, il s'est avéré impossible de constituer un organe subsidiaire sur la question, un groupe d'Etats se refusant à doter un tel organe d'un mandat approprié. Il est fâcheux que la question du mandat continue à frustrer les efforts qui sont déployés pour établir un comité spécial habilité à traiter, quant au fond, de tous les aspects pertinents d'une interdiction complète des essais nucléaires.

C'est ce sentiment de frustration devant l'absence de progrès à la Conférence du désarmement qui a incité plus de 50 pays signataires du Traité d'interdiction partielle des essais à demander qu'une conférence soit convoquée en vue d'apporter un amendement à cet instrument et de le transformer en un traité d'interdiction complète. On a objecté ici que c'était à la Conférence du désarmement qu'il convenait de négocier une interdiction des essais et que cet objectif ne saurait être atteint par une conférence qui aurait pour but de modifier l'instrument en question. Nous n'avons rien à redire au premier argument, mais nous estimons que les pays qui tiennent sincèrement à une interdiction des essais doivent exploiter tout moyen dont ils disposent pour arriver à cette fin. Si la proposition d'amendement aboutit, les participants à la conférence seront bien récompensés de leurs efforts.

Discuter de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, nous paraît être un travail des plus utiles, car il convient à notre avis de passer continuellement en revue les méthodes de travail de cette instance, comme de tout organisme. Changer pour changer ne nous intéresse pas, mais nous estimons que, étant donné l'évolution de la situation mondiale, il nous faut revoir notre ordre du jour afin que celui-ci reflète convenablement les préoccupations majeures de la communauté mondiale au cours de la décennie qui s'ouvre. Le Groupe des Sept a fait un travail très utile et ses discussions ont débouché sur une abondance d'idées et de suggestions. Nous proposons de rétablir ce groupe et de lui confier la tâche de suggérer les améliorations à apporter aux structures existantes.

(M. Kamal, Pakistan)

Le Pakistan est également favorable à une application rapide de la décision prise en 1983 d'augmenter de quatre membres la composition de la Conférence du désarmement. Cependant, les transformations que connaît l'Europe n'étant pas encore achevées, il convient de prendre grand soin de ne pas rompre le délicat équilibre politique qui est l'une des conditions indispensables à l'efficacité du fonctionnement de cette instance.

Il ne faut pas manquer les occasions qui se présentent d'avancer vers le désarmement. L'attente largement partagée qu'a suscitée l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest devrait trouver son complément dans des mesures visant à relever les défis de notre époque. La question à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, c'est de savoir si nous avons assez de discernement et de courage pour agir de concert et instaurer une ère de paix et de progrès. C'est une lourde responsabilité, et les Etats membres de la Conférence du désarmement doivent faire en sorte de ne pas condamner l'avenir de tous. Nous devons rationaliser notre ordre du jour afin de l'axer plus étroitement sur certains des graves problèmes auxquels le monde se heurte, et nous attaquer à cette tâche avec une détermination nouvelle et un sentiment d'urgence plus vif. Pour autant que tous ses membres aient la volonté politique nécessaire et une attitude constructive, rien n'empêche la Conférence du désarmement d'apporter des solutions proportionnelles à l'envergure historique des problèmes qu'elle est appelée à régler.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que tiendront la semaine prochaine la Conférence et ses organes subsidiaires. Ce calendrier a été établi en consultation avec les présidents des organes subsidiaires. Comme de coutume, il est présenté à titre purement indicatif et pourra être modifié, selon les besoins. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 27 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.

---